



INSCRIPTIONS 2016

Entraînements :

- Accessibles aux :
 - Licenciés FFM de l'année en cours
 - Non-licenciés (Pass circuit ou Pass circuit eco)
- Chronométrage (prêt transpondeur et envoi des temps par mail)

1) **Indiquez votre chrono de référence :** ou (aucun)

Ou groupes : Débutant ; Intermédiaires ; Confirmés ; Experts

2) Cochez vos dates :

Circuit Carole

<input type="checkbox"/>	Samedi 26/03	Journée (9h-13h/14h-18h)	4 gr (6x20mn)	Club : 85€ / Ext : 95€
<input type="checkbox"/>	Samedi 26/03	Stage	Gr débutant	Club : 135€ / Ext : 145€
<input type="checkbox"/>	Samedi 14/05	Matinée (9h-13h)	3 gr (4x20mn)	Club : 50€ / Ext : 60€
<input type="checkbox"/>	Samedi 18/06	Matinée (9h-13h)	3 gr (4x20mn)	Club : 50€ / Ext : 60€
<input type="checkbox"/>	Dimanche 28/08	Journée (9h-13h/14h-18h)	4 gr (6x20mn)	Club : 85€ / Ext : 95€
<input type="checkbox"/>	Dimanche 28/08	Stage	Gr débutant	Club : 135€ / Ext : 145€

Souhaiterez- vous arriver la veille sur le circuit

3) Préparez 1 chèque par entraînement à l'ordre d'Avenir-Moto

(encaissement 30 jours avant le roulage)

4) Complétez votre inscription :

NOM	<i>obligatoire</i>	Prénom	<i>obligatoire</i>
N° pass circuit	<i>obligatoire</i>	N° licence	<i>obligatoire</i>
Téléphone	<i>obligatoire</i>	Club	<i>obligatoire</i>
e-mail	<i>obligatoire</i>		
Adresse postale	<i>obligatoire</i>		
Correspondant à prévenir en cas d'accident : (Nom/Prénom/Téléphone, svp)			

5) Renvoyez le tout à :

AVENIR-MOTO
1 RUE DU MENNETON, 78250 TESSANCOURT SUR AUBETTE

6) Questions :

- Par mail (de préférence) : roulages@avenir-moto.com
- Par téléphone (TLJ 9h-18h sauf w-e) : 06 83 21 94 85

Règlement des entraînements

Déroulement :

Le contrôle administratif est effectué avant le début des entraînements. La présence est obligatoire au briefing initial (15mn avant ouverture de la piste). Un briefing complémentaire est organisé à l'attention des débutants.

Assurance :

Une couverture assurance en RC est obligatoire pour la pratique sur circuit. Elle est incluse dans la licence annuelle ou les pass circuit de la FFM. Nous ne prenons pas en compte les autres assurances RC à part celle précitée avant et délivré par l'intermédiaire FFM.

Moto :

Les motos doivent être en parfait état de marche. Aucune moto en mauvais état (freins, pneus,...) ou présentant une fuite d'un quelconque fluide ne peut accéder à la piste. Des contrôles techniques (préalable ou en cours d'entraînements), peuvent être effectués.

Pilote :

Les pilotes sont responsables de l'usage fait de leurs motos sur la piste et ses abords. Ils s'interdisent notamment de la prêter à des pilotes non inscrits.

L'entrée sur la piste nécessite un équipement complet en bon état : casque intégral homologué et cuir (gants, bottes, combinaison 1 ou 2 pièces zippées). Le port d'une protection dorsale est fortement recommandé.

Les pilotes s'engagent à ne pas rouler sous l'influence d'alcool, de médicaments ou de substances illicites.

Sécurité :

Aucun déplacement de la moto avec moteur en marche n'est autorisé sans port du casque.

Aucun arrêt ni demi-tour n'est toléré sur la piste.

Tout au long des entraînements, les participants s'engagent à respecter, sur la piste et ses abords, les directives données par l'organisation. Ceci concerne en particulier la présentation sur la piste des drapeaux de couleur, selon les règles de la FFM, notamment le drapeau Rouge (= danger, retour vers les stands à vitesse réduite).

Toute mise en danger d'autrui ou manquement aux règles de sécurité pourra entraîner, de la part de l'organisation, un avertissement, voire une exclusion partielle ou définitive de la piste sans aucun droit à remboursement.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et les animaux tenus en laisse.

Les règles de sécurité propres aux circuits sont applicables.

Dégradations, vols :

Toute dégradation de la responsabilité d'un pilote ou de son entourage restera à sa charge.

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dommages subis lors des entraînements.

Annulation, modifications du fait de l'organisation :

L'organisation se réserve le droit d'interrompre, d'annuler ou de modifier, sans indemnisation ni remboursement, le déroulement des entraînements pour cas de force majeure telle qu'un accident, le nettoyage de la piste,.... En dehors d'une décision du gestionnaire du circuit, les conditions météorologiques ne constituent pas un cas de force majeure et ne donnent pas lieu à remboursement, pas plus que les interruptions de séances.

Demande d'annulation d'inscription par un pilote :

En cas de demande d'annulation d'inscription par un pilote, la présentation d'un certificat médical préalable est impérative. A défaut, les annulations d'inscriptions ne donnent lieu à aucun remboursement. Sous sa responsabilité, le pilote peut demander à l'organisation le transfert de son inscription à un autre bénéficiaire.

Les absences non-signalées avant le début des entraînements ne peuvent en aucun cas donner lieu à remboursement.

Acceptation :

L'inscription aux entraînements vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Le : / / Signature : (représentant légal pour les mineurs)